



**MAIRIE DE VERTHEUIL EN MEDOC**

**33180 VERTHEUIL**

Département

De la GIRONDE—33

Arrondissement de LESPARRÉ

Canton de PAUILLAC

Tél. : 05 56 73 30 10

Fax : 05 56 73 38 19

E Mail : [communedevertheuil@orange.fr](mailto:communedevertheuil@orange.fr)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2015**

*L'an deux mil quinze, le dix huit Septembre à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Remi JARRIS, Maire de VERTHEUIL.*

**PRESENTS :**

- *MM Rémi JARRIS, Jacques ARDILLEY, Jean-Charles PREVOSTEAU, Mmes Michèle MORLAN TARDAT, Brigitte DUBOIS, Nicole CHAISE LE-PINE, Mr Bernard LELONG, Mme Odile MAIRE, MM Stéphane LOBET, Grégory GRAULIERE, Mmes Audrey SAINTEMARIE.*

**ABSENTS :**

- *Mr Pascal BEAU qui donne procuration à Mr Jacques ARDILLEY,*
- *Mme Sophie MOUFLET qui donne procuration à Mme Michèle MORLAN-TARDAT,*
- *Mr Jérôme MILLET qui donne procuration à Mr Jean-Charles PREVOSTEAU,*
- *Mme Anne FRANCHINI.*

*Monsieur Jacques ARDILLEY est nommé secrétaire de séance.*

*Après lecture, le compte rendu du Conseil Municipal du 04 Août 2015 est adopté à l'unanimité.*

## **I - PROMESSE D'ÉCHANGE BILATERAL AVEC LA SAFER**

*La promesse d'échange fait l'objet du débat suivant.*

*Nous cédon 02 hectares 65 et n'en recevons qu'un 01 hectare 12.*

*La soulte de 166.28 Euros ne représente pas la valeur que nous avons adopté dans le cadre des biens sans maître.*

*Le Maire rappelle que cet échange de parcelles est issu de bien sans maître et qu'ils n'ont rien coûté à la Commune et qu'il n'y aura aucun frais pour la Commune.*

*Le Conseil décide à l'unanimité de suspendre l'approbation de la promesse d'échange et souhaite un équilibre entre biens cédés et biens reçus en échange ou bien que la soulte soit établie sur la base de 900 Euros l'hectare comme décidé dans la délibération du 20 Juin 2014.*

## **II - MARCHE D'ETUDE POUR LA REALISATION D'UNE MISSION DE VALORISATION DE LA PROGRAMMATION ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ABBAYE DE VERTHEUIL**

*Le Maire rappelle à l'assemblée que les différents dossiers de recherches de financement pour l'Abbaye sont incomplets car le montant des travaux n'a pas été chiffré.*

*Il existe une programmation, il faut donc la chiffrer et en même temps désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage jusqu'à l'Avant Projet Définitif.*

*Cet appel d'offres a pour but de recevoir des offres sur la base d'un forfait pour :*

- *le chiffrage de la programmation,*
- *l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.*

*A la question posée de savoir combien vont coûter ces missions, le Maire répond que c'est justement le but de cet Appel d'Offres que de savoir sur quel forfait pourront s'effectuer ces deux missions.*

*L'appel d'offres désignera un prestataire ou deux mais ne débouchera pas forcément sur un marché.*

*Il est toutefois rappelé qu'aucun dossier de financement ne pourra aboutir sans un chiffrage sérieux et rigoureux.*

*Les financeurs ne peuvent pas retenir les montants proposés au m2 dans la présentation du projet, bien que ces forfaits au m2 correspondent à des coûts constatés sur des projets identiques.*

*Le Conseil, après en avoir débattu, charge la Commission d'Appel d'Offres de lancer l'Appel d'Offres.*

### **III - ECHANGE DE CHEMINS RURAUX**

*Par délibération en date du 10 Avril 2015, le Conseil avait approuvé le projet de proposer au Château le Bourdieu de régulariser l'occupation illégale d'un chemin rural planté de vigne par l'échange d'autres chemins ruraux. Le Château le Bourdieu et la Commune de CISSAC, également concernée, ayant accepté le principe de cette opération, il nous faut maintenant concrétiser et lancer l'opération.*

- la Commune de VERTHEUIL déclasse portion du chemin rural 1 et le chemin rural 2 en son entier et les cède au Château le Bourdieu. Nous vous rappelons que nous partageons avec la Commune de CISSAC (n°5) l'autre moitié du chemin 1.*
- En échange, le Château le Bourdieu cède à la Commune de VERTHEUIL le chemin de servitude 4, permettant ainsi la jonction avec le chemin rural servant de limite avec la Commune de SAINT ESTEPHE, au niveau du calvaire de Coutelin. De plus, en échange du chemin rural à déclasser (2), le Château le Bourdieu cède le chemin de servitude 3 qui sera classé en chemin rural.*

*La Commune de VERTHEUIL ne demande aucun dédommagement pour les fruits récoltés sur les terrains communaux. En compensation, le Château le Bourdieu prend en charge les frais de géomètre, frais de notaire et enregistrement.*

*Le Conseil adopte à l'unanimité le projet d'échange et charge le Maire de lancer la procédure nécessaire à la vente des chemins ruraux :*

- organiser une enquête publique en préparant le dossier, désigner par arrêté un commissaire enquêteur, donner la date d'ouverture de l'enquête publique. La durée de l'enquête est de 15 jours.*
- Pour l'enquête publique concernant le chemin commun aux deux Communes de VERTHEUIL et CISSAC, l'arrêté sera pris conjointement par les Maires concernés. L'arrêté sera publié au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête.*

### **IV - SITE INTERNET [vertheuil.medoc.com](http://vertheuil.medoc.com)**

*Le site a été piraté. Outre la nécessaire restauration du site tel qu'il était avant piratage, il est nécessaire de refondre ce site.*

*Madame Michèle MORLAN-TARDAT présente un projet selon la base des prestations suivantes :*

- Création sur la plateforme de base : word press,  
Mise en forme et en ligne le contenu du site actuel,  
Charte graphique sur un thème de base à proposer,  
Installation de modules spécifiques,  
Le montant proposé est de 732.70 Euros HT.*

- *Packs de services annuels : renouvellement nom du domaine, maintenance, statistiques et référencement.  
Le montant proposé est de 275.00 Euros HT.*

*Le Conseil, après débat, approuve à l'unanimité la refonte du site.*

## **V - SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE**

*Afin d'améliorer la visibilité de nos monuments historiques, Madame Michèle MORLAN-TARDAT propose la pose d'un panneau double face de 2 500 x 1 700, sur le chemin rural de la Tonnelle, visible des touristes allant de PAUILLAC à LESPARRÉ et de CISSAC à VERTHEUIL.*

*Le devis s'élève à 1 875.00 Euros HT.*

*Compte tenu du nouveau règlement Départemental de Signalisation d'Information Locale (SIL), il est nécessaire de soumettre un projet à l'autorisation administrative du Centre Routier Départemental.*

*Le Conseil, après en avoir débattu, approuve la délibération à l'unanimité.*

*Il est ensuite proposé le lancement de timbres poste illustrés par le logo de VERTHEUIL.*

*Un essai portant sur la commande de 100 carnets est adopté à l'unanimité.*

*Enfin, les méthodes de piratage et l'exploitation des données piratées sur internet nécessitent des mesures de sauvegarde.*

*Il est proposé de déposer à l'INSI notre indication géographique, ainsi que l'image d'un panneau publicitaire, notre logo et notre blason.*

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **VI - CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)**

*Monsieur le Maire expose le principe et l'utilité d'un tel projet pour les populations et les services sociaux de la Commune dans l'aide aux personnes âgées et dépendantes, et à leur entourage.*

*Les missions d'un CLIC de niveau 3 sont multiples et peuvent être résumées comme suit :*

- *« Guichet unique » pour les personnes concernées, qui les oriente vers la solution la plus adaptée à chaque cas.*

- *Organisme de coordination de l'ensemble des structures qui travaillent sur cette problématique, pour une plus grande efficacité, de la politique d'information et de prévention à la mise en place des solutions adaptées à chaque cas particulier.*
- *Centre ressource, de veille et d'évaluation qui doit permettre aux élus d'ajuster leur politique sociale en direction de ces publics.*

*Le siège serait au Pôle Territorial de Solidarité du Médoc situé à CASTELNAU et viendrait compléter les dispositifs sociaux qui y sont hébergés. Des permanences délocalisées pourraient aussi être proposées pour être au plus près des habitants.*

*Ce CLIC bénéficierait d'un financement d'un peu plus de 50% par le Conseil Départemental (salaires et mise à disposition de moyens de fonctionnement) et l'apport des Communes s'élèverait à moins de 1 euro par habitant par an (0.90€ environ). D'autres partenaires financiers pourraient être mobilisés (caisse de retraite, ...).*

*Monsieur le Maire précise que la plateforme de développement sanitaire et social du Pays Médoc a tenu des réunions d'information auprès des Communes et de leurs responsables sociaux dans toutes les Communautés de Communes, et que le porteur du projet (non déterminé à ce jour) devra s'engager à associer, dès le départ, les élus locaux à l'élaboration du CLIC Médoc et au suivi de sa mise en œuvre via une convention spécifique qui précisera le mode de gouvernance et le montage financier définitif.*

*Pour que le Conseil Départemental relance l'appel à projet qui permettrait au territoire de se doter d'un CLIC, il convient maintenant de solliciter chaque commune pour la mise en place de cette structure en prenant un engagement de principe sur sa participation au financement de son fonctionnement à hauteur de 1€ maximum par habitant et par an.*

*Le Maire informe le Conseil de la délibération du CCAS en faveur de l'adhésion de notre commune à un tel dispositif.*

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, donne un avis favorable à la création d'un CLIC sur le territoire du Médoc, et à son financement par la Commune à hauteur maximum de 01 Euro par habitant.*

## **VII - QUESTIONS DIVERSES**

- *Pique Nique Européen et inauguration du circuit des Contes et Légendes de VERTHEUIL. Cet évènement aura lieu le Dimanche 20 Septembre.*

- *L'abri bus de « Cazeaux » sera mis en place dans les jours qui viennent.*
- *Le local à trottinettes de l'école sera construit durant les vacances de Toussaint.  
Montant de la prestation : 5 847.00€ (Entreprise DUBOURDIEU).*
- *Les travaux d'accessibilité de la Bibliothèque sont proposés selon les devis suivants :*
  - *Ets VEDRENNE : 640.30€*
  - *Ets SAMOUILHAN : 1 219.00€*
  - *SARL FRANCHINI : 800.00€*

*Les travaux proposés sont approuvés.*

*L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, les débats sont clos. Il est 20 heures.*

